



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

MOT DU PRÉSIDENT

- Une journée mémorable

ACTUALITÉS

- 40 ans d'actions en faveur de la participation sociale des personnes handicapées!
- Événements marquants de l'histoire de l'Office
- 40 ans de présence à Drummondville

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Publication du bilan annuel 2016-2017 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité
- Passerelle : portrait québécois de la participation des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme à des activités socioprofessionnelles d'intégration au travail

EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec

Express-0 – Volume 12, numéro 7 – spécial 40^e de l'Office – nov. 2018

MOT DU PRÉSIDENT

Une journée mémorable

Cette édition d'*Express-0* marque une journée mémorable : le 40^e anniversaire de fondation de l'Office. En effet, le 8 novembre 1978, l'Office, créé dans la foulée de l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, voyait officiellement le jour.



Monsieur Martin Trépanier

Le gouvernement avait retenu dans les travaux d'élaboration de la *Loi* l'importance de mettre sur pied un organisme gouvernemental dédié à l'intégration sociale des personnes handicapées. Bien entendu, il existait déjà à l'époque des associations qui militaient en faveur des personnes handicapées, qui faisaient des représentations pour que soient reconnus leurs droits et que soient développés davantage de services à leur égard. Dans ce contexte, pourquoi mettre en place un office gouvernemental?

Premièrement, parce que le gouvernement souhaitait une entité en son sein qui puisse coordonner et soutenir les actions gouvernementales ainsi qu'influencer le développement de services dédiés aux personnes handicapées. Étant dans l'appareil gouvernemental, l'Office pouvait ainsi - et il le fait encore - utiliser les mécanismes propres aux ministères et aux organismes publics pour conseiller le gouvernement ainsi que pour élaborer et voir à la mise en œuvre de mesures concertées et novatrices. Il était voulu aussi que le nouvel organisme puisse favoriser la promotion des intérêts des personnes handicapées auprès des ministères, des organismes publics et privés et des municipalités. Sa mission et ses fonctions lui permettaient avantagement de le faire. Par sa vision globale de la situation des personnes handicapées, l'Office allait jouer un rôle prépondérant dans la réalisation des changements sociétaux attendus, et ce, dans toutes les sphères ciblées par la *Loi*.

Les quarante dernières années ont démontré l'à-propos de cette décision. L'Office s'est appliqué dès ses premiers instants à développer et à maintenir les services et les programmes offerts aux personnes handicapées, quelque 246 mesures gouvernementales étant disponibles à l'heure actuelle. Il a également à sa mesure influé sur nombre de lois, de politiques, de règlements, afin que soient pris en considération les besoins des personnes handicapées et de leur famille. Il a accompagné des milliers de personnes dans leur démarche afin d'obtenir des services. L'Office a également documenté la situation de ces personnes, faisant des recherches et menant des évaluations afin de définir les actions les plus porteuses à mettre en œuvre. On lui doit notamment la coordination et la rédaction de la proposition de politique d'ensemble À part... égale et de la politique gouvernementale À part entière, qui ont fait consensus dès leur parution. Enfin, l'Office a soutenu les ministères, les organismes publics, des municipalités, différentes instances de la société civile afin que ces organisations intègrent des mesures spécifiques dans leurs champs de compétence respectifs.

En ce jour, l'ensemble de notre organisation est fier d'avoir mené à bien de telles actions au cours des quatre dernières décennies, en conjuguant et en mettant à profit l'intégralité de ses fonctions. En 2004, le législateur a réitéré l'importance du mandat de l'Office lors de la révision de la *Loi*, renforçant son rôle de coordination, de soutien-conseil, d'évaluation et de recherche ainsi que de services directs aux personnes handicapées. C'est dire l'importance, aux yeux du gouvernement, du rôle de l'Office quant à la participation sociale des personnes handicapées.

L'Office aura atteint de nombreux résultats tangibles au cours des années, faisant ainsi évoluer positivement la situation des personnes handicapées. Ces résultats sont notamment le fruit du travail constant de son personnel dévoué, de la contribution singulière de son conseil d'administration et de ses échanges constructifs avec nombres de partenaires, particulièrement ceux du milieu associatif des personnes handicapées.

Quarante ans plus tard, vous pourriez vous poser la question : est-ce toujours utile d'avoir au Québec un organisme gouvernemental dédié aux personnes handicapées? J'aimerais pouvoir vous dire que non, que tout est réglé, qu'il n'y a plus de problèmes, que chacune des personnes handicapées du Québec a les services dont elle a besoin, qu'elle participe pleinement à la vie en société et qu'elle ne rencontre plus d'obstacles. Mais tel n'est pas le cas. Il reste encore bien du chemin à faire, de nombreux défis à relever, des solutions à trouver et à mettre en œuvre. Toutes ces raisons témoignent encore aujourd'hui du bien-fondé d'un organisme comme l'Office. Celui-ci a l'expertise, la détermination et la rigueur nécessaires pour aller encore plus loin, pour soutenir le développement de nouvelles initiatives, y participer et s'assurer de leur mise en œuvre. Il continuera de le faire, avec vous, partenaires de la première heure et ceux de la nouvelle génération. En conjuguant nos forces, la société à laquelle nous aspirons est à notre portée. C'est le souhait d'anniversaire que je fais aujourd'hui en soufflant les quarante bougies de l'Office.

ACTUALITÉS

40 ans d'actions en faveur de la participation sociale des personnes handicapées!



Par l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* en 1978, le gouvernement créait par la même occasion un tout nouvel organisme gouvernemental, l'Office des personnes handicapées du Québec. Il lui donnait alors comme mission de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, de les informer et de les conseiller, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Regard sur les quarante ans de l'Office et sa contribution à l'évolution de la situation des personnes handicapées au Québec.

Création de l'Office (1978)



Madame Laurette Champigny-Robillard, première présidente-directrice générale de l'Office

Bien avant l'adoption de la *Loi*, l'idée de mettre en place un organisme gouvernemental dédié aux personnes handicapées avait fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec les représentants du milieu associatif des personnes handicapées. On s'interrogeait sur le rôle possible d'un tel organisme, que l'on ne souhaitait ni « paternaliste », ni « gendarme » ni trop centralisateur. Le gouvernement rassure à ce moment le milieu lors des consultations sur le projet de loi : il s'agira d'un organisme de petite taille, qui ne contrôlera pas la vie des personnes handicapées, mais qui agira plutôt en faveur de celles-ci, afin de les soutenir dans leur intégration à la société. Son rôle en sera un particulièrement de coordination, notamment afin de préparer une politique globale pour les personnes handicapées.

La *Loi* est adoptée le 23 juin 1978 et est mise en œuvre par étape. Le 8 novembre, c'est au tour de l'Office d'être officiellement mis sur pied. On nomme madame Laurette Champigny-Robillard comme première présidente-directrice générale de l'organisation. Pour la seconder, le Conseil exécutif crée un poste de secrétaire général et nomme les

premiers membres du conseil d'administration de l'Office, dont huit personnes issues d'associations

représentant les personnes handicapées de diverses régions du Québec. Leur première rencontre a lieu à Montréal le 3 décembre 1978.

L'Office s'installe pour sa part officiellement à Drummondville à l'automne 1979. Les premiers membres du personnel de l'Office s'y installent et commencent les travaux visant à définir les objectifs de l'Office, au regard des mandats qui lui sont dévolus par la *Loi*.

Premiers grands chantiers (1979-1986)

La *Loi* détermine en effet les devoirs de l'Office. L'un des dossiers prioritaires est d'assurer aux personnes handicapées et à leur famille des services adéquats et continus, selon leurs besoins. Dès ses premières années d'existence, l'Office s'emploie donc à créer et gérer de nombreux programmes. Certains s'adressent directement aux individus, comme les services de maintien à domicile, l'aide matérielle ou l'adaptation de véhicule. D'autres programmes visent plutôt des organismes, par exemple l'ouverture de centres de travail adapté (CTA). L'Office apporte également son concours à différents partenaires afin que soient développés des services répondant aux besoins exprimés par les personnes handicapées dans les différentes régions du Québec, que ce soit en termes de transport adapté, de ressources d'hébergement, de services de réadaptation ou d'aide à l'emploi.

À cet égard, l'Office ouvre dès 1984 des bureaux dans plusieurs régions du Québec. Ces bureaux lui permettent de soutenir également les organisations publiques régionales dans l'application de la *Loi* et à faciliter l'accès aux programmes pour les personnes handicapées. L'Office s'acquitte aussi de son devoir de mieux faire connaître la situation des personnes handicapées, en produisant divers outils d'information, tant imprimés qu'audiovisuels.

En 1981, dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Office dépose un projet d'élaboration d'une politique d'ensemble pour les personnes handicapées. Il mène une vaste consultation aux plans national et régional afin de vérifier l'adéquation entre les besoins des personnes handicapées et les ressources disponibles et organise une grande Conférence socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée en décembre 1981.

Fort de ces consultations, l'Office élabore une proposition de politique d'ensemble pour les personnes handicapées. Le 30 janvier 1984 a lieu le lancement de *À part... égale*. Cette politique d'ensemble guidera pour les années à venir les actions gouvernementales dans toutes les sphères de la vie citoyenne. Ce document, dont les orientations ont été adoptées par le gouvernement, devient ainsi un outil de planification et de décision, de même qu'un véritable cadre de référence pour faire évoluer les concepts liés à l'intégration des personnes handicapées. L'Office en fera la promotion et jouera un rôle de coordination dans sa mise en œuvre.



Messieurs René Lévesque et Denis Lazure, lors du lancement de la proposition de politique À part... égale à Montréal.

Consolidation et transferts (1987-1998)

Alors qu'il amorce sa seconde décennie d'existence, l'Office poursuit le développement de programmes et services destinés aux personnes handicapées. En quelques années, l'Office gère une multitude de programmes et de mesures, auxquels sont associés d'importants budgets. L'organisation traverse en même temps une période d'instabilité. Dans la mesure où l'on souhaite responsabiliser davantage l'appareil gouvernemental, on planifie, dès 1989, le transfert des programmes vers les ministères et organismes concernés, ce qui entraîne une réflexion quant aux autres rôles de l'Office et leur actualisation. De surcroît, l'organisation doit conjuguer avec plusieurs changements de gouvernance en un court laps de temps.

L'Office poursuit durant ces années son travail de coordination de l'action gouvernementale et contribue à l'avancement et au développement des connaissances relatives à la situation des personnes handicapées. Ses recherches et ses travaux d'évaluation lui permettent de maintenir sa position avant-gardiste quant aux concepts liés au « handicap » et aux réflexions sur la condition des personnes handicapées. En 1992, le colloque scientifique international Dix ans de recherche à partager. Les limitations fonctionnelles et leurs conséquences sociales : bilan et perspectives, organisé à Montréal pour souligner la fin de la décennie des personnes handicapées, conduit notamment à la signature d'une entente de coopération entre l'Office et l'ONU.

Repositionnement et nouveaux rôles (1999-2009)

L'un des plus importants chantiers de l'Office au tournant du nouveau millénaire est la révision de la *Loi*, une réflexion d'autant plus importante que ses propres rôles y sont enchâssés. C'est en 2004, sous la conduite du ministre responsable de l'époque, M. Philippe Couillard, qu'est adoptée cette révision législative. La *Loi* devenait ainsi la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes*

handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Celle-ci vise à responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs publics et privés à poursuivre leurs efforts afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société.

Pour l'Office, la nouvelle *Loi* se traduit par l'attribution d'un véritable rôle transversal de vigie quant au respect des principes et des règles que la *Loi* édicte. Tout en offrant des services directs aux personnes handicapées, l'Office doit également mener des travaux d'évaluation et de recherche et jouer un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

La *Loi* prévoit aussi l'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale*. Le Forum national *À parts égales, levons les obstacles*, organisé à Montréal en septembre 2006, lance officiellement les travaux de consultation de l'Office. Ces travaux mènent au dépôt de la proposition de politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui est adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2009. Un premier plan global de mise en œuvre y est associé, tandis que l'Office reçoit le mandat d'évaluer la politique gouvernementale.

Expertise et leadership (2010-2018)

Le début de la décennie 2010 est consacré à la poursuite de la mise en œuvre de la *Loi* ainsi que de la politique *À part entière*. L'Office suit de très près celles-ci en produisant différents rapports en plus de soutenir et de conseiller les ministères, organismes publics et municipalités afin de s'assurer que soient poursuivis les efforts pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Pour donner une seconde impulsion à la réalisation de la politique, il mène des démarches de consultation avec ses partenaires, qui aboutiront à l'adoption du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

L'Office retient également durant cette période deux grandes orientations stratégiques qui continuent, encore aujourd'hui, à guider ses actions, soit de favoriser l'accès à l'information et la coordination des services destinés aux personnes handicapées et leur famille ainsi que d'agir sur la réduction des obstacles à leur participation sociale. Enchâssées dans son plan stratégique 2014-2019, ces orientations lui ont permis notamment d'améliorer l'accès à l'information gouvernementale sur les nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées et leur famille, de maintenir la qualité de ses services directs à la population, d'améliorer le soutien-conseil offert auprès des organisations ayant à produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, d'influencer positivement les initiatives publiques pouvant avoir un impact sur celles-ci en plus de réaliser différents engagements d'importance, visant à atteindre les résultats visés de la politique gouvernementale *À part entière*.

40 ans plus tard, l'Office est toujours aussi actif. Ses rôles ont changé, s'actualisant pour lui permettre de conserver, décennie après décennie, sa pertinence et son efficacité. Organisme gouvernemental unique, il met à la disposition du gouvernement, de ses partenaires et des personnes handicapées et

leur famille, son expertise, bâtie sur quarante ans d'interventions visant à faire du Québec une société plus inclusive.

ACTUALITÉS

Événements marquants de l'histoire de l'Office



Texte de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées de 1978

Voici quelques dates marquantes de l'histoire de l'Office ainsi que certains événements d'importance ayant eu lieu depuis sa création.

Le 3 juin 1977 : Présentation par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, d'un projet de loi concernant l'intégration des personnes handicapées. La création d'un organisme gouvernemental ayant pour mission de favoriser l'intégration globale de la personne handicapée à la vie de tous les jours y est prévue.

Le 23 juin 1978 : Adoption à l'unanimité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*. Cette loi crée l'Office et en établit ses fonctions, ses devoirs et ses pouvoirs. L'Office a ainsi pour rôle de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, de les informer et de les conseiller, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le 8 novembre 1978 : Création officielle de l'Office des personnes handicapées du Québec. La première présidente-directrice générale de l'Office, Laurette Champigny-Robillard, entre en fonction.

Le 3 décembre 1978 : Première séance du conseil d'administration de l'Office. Les membres avaient été nommés par le gouvernement du Québec par décret en novembre 1978. En plus de madame Champigny, le conseil d'administration était composé de Paul-Émile Boucher, Florian Ouellet, Pierre Duguay, Léandre Aubin, Louise Paré, Yvonne Fortier, Lise Fortin, Lucille Boudreau, Jean-Marc Chabot et de Gaston Perreault, qui agira aussi à titre de vice-président de l'Office.

Le 11 mars 1981 : Le Conseil des ministres confie à l'Office le mandat d'élaborer un projet de politique d'ensemble à l'égard des personnes handicapées. Dans le cadre de ce mandat, l'Office tient la Conférence socio-économique pour l'intégration des personnes handicapées du 7 au 9 décembre 1981.



Table ronde tenue lors de la Conférence socio-économique pour l'intégration des personnes handicapées en 1981.

Le 30 janvier 1984 : Publication et lancement de la proposition de politique d'ensemble À partÉ égale en présence du premier ministre du Québec, René Lévesque ainsi que du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Le gouvernement du Québec adopte ensuite en 1985 les orientations de la politique d'ensemble comme objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale envers les personnes handicapées.

Le 11 mars 1987 : Le Conseil des ministres demande à l'Office de transférer ses programmes d'aide matérielle vers les ministères, les organismes publics et les réseaux de services concernés par ceux-ci. L'Office crée un comité-conseil, avec des partenaires du milieu associatif, pour actualiser ses rôles conséquemment. La période de transfert des programmes aux instances responsables se déroule entre 1989 et 2006.

Le 18 novembre 1992 : Tenue du colloque scientifique international Dix ans de recherche à partager. Limitations fonctionnelles et leurs conséquences sociales : bilan et perspectives. Organisé par l'Office, il s'agit du premier colloque international axé sur la recherche liée à l'intégration sociale des personnes handicapées. Plus de 500 personnes de partout à travers le monde y participeront.

Le 5 mai 1993 : Ouverture du Forum pour l'intégration sociale organisé par l'Office. Cette rencontre sur trois jours réunira plus de 550 personnes pour discuter de la situation des personnes handicapées et des orientations à retenir pour les prochaines années.

Le 31 mai 2002 : Mandat donné officiellement à l'Office de rédiger une proposition de révision de la *Loi*. L'Office consulte différents partenaires et dépose un document, qui aboutira au dépôt du projet de loi n° 155, le 13 décembre 2002. Ce projet de loi ne sera pas adopté, en raison du déclenchement des élections provinciales quelques semaines plus tard.

Le 4 juin 2004 : Dépôt du projet de loi n° 56 modifiant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et d'autres dispositions législatives. Les auditions publiques concernant le projet de loi auront lieu entre le 22 et le 30 septembre.

Le 15 décembre 2004 : L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 56, la *Loi* devient ainsi la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le rôle de l'Office s'en voit modifié. Il inclut un véritable rôle transversal de vigie et réaffirme l'importance de son soutien-conseil.

Le 28 septembre 2006 : Lancement officiel des travaux de concertation et de consultation sur une nouvelle proposition de politique d'ensemble, lors du Forum national À parts égales, levons les obstacles qui aura lieu sur deux jours. L'Office met sur pied des comités consultatifs nationaux et dans chacune des régions du Québec, pour alimenter les réflexions et animer la concertation sur les orientations à y retenir.



Couverture de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Le 17 décembre 2007 : Dépôt du projet de politique. Le ministre responsable de la *Loi* confie le mandat à l'Office de coordonner l'élaboration d'un plan global de mise en œuvre en collaboration avec les ministères et les organismes publics. Ce plan sera déposé le 30 juin 2008.

Le 4 juin 2009 : Adoption par le Conseil des ministres de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Cette politique vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de dix ans.

Le 1^{er} juin 2015 : Adoption par le Conseil des ministres du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Le 20 juin 2017 : L'Office publie les quatre premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière. Ces rapports jugent, dans les cinq premières années de sa mise en œuvre, dans quelle mesure la politique a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes

handicapées concernant la réponse complète à leurs besoins essentiels que sont les activités permettant de vivre à domicile; l'habitation; les communications et les déplacements, sous l'angle de l'accès aux transports et de l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics.

ACTUALITÉS

40 ans de présence à Drummondville



Photographie de l'école Garceau après l'ajout d'une troisième aile, Drummondville, 1951

En 1978, lors de la création de l'Office, vient la question de la localisation du nouvel organisme gouvernemental. Habituellement, les organisations centrales du gouvernement étaient installées à Québec ou à Montréal. Or, en accédant au pouvoir en 1976, le gouvernement du Parti Québécois de René Lévesque avait annoncé son intention de mieux soutenir les régions en installant les sièges sociaux des nouveaux organismes ailleurs que dans les deux grands centres.

Différentes villes sont envisagées pour le siège social de l'Office en demeurant limitrophes de Québec et Montréal. C'est dans le cadre de ces réflexions que le jeune député de Drummond de l'époque, M. Michel Clair, propose Drummondville. Souhaitant soutenir l'économie de cette ville et la mettre en valeur, il suggère donc que le siège social de l'Office y soit installé.

Plusieurs arguments soutiennent cette proposition. D'abord, la situation géographique de Drummondville est centrale, permettant de couvrir, par différentes routes et différents systèmes de transport, l'ensemble du Québec. Il est également facile d'y accéder et la ville offre plusieurs possibilités intéressantes pour le futur personnel de l'Office qui voudrait s'y installer. Il existait également dès cette époque une grande sensibilité dans la région et une solidarité marquée à l'égard des personnes handicapées, notamment celles vivant en marge de la société. On considère également le fait que l'Office soit situé en région comme une façon de lui permettre de mieux comprendre les réalités des personnes vivant loin des grands centres et de leurs besoins en services. L'appui du maire de Drummondville de ce temps, M. Philippe Bernier, convaincra le ministre des Affaires sociales et instigateur de la création de l'Office, M. Denis Lazure, des effets positifs d'installer le siège social de l'Office dans cette ville. Mais la question demeure : où au juste?



Siège social actuel de l'Office à Drummondville

Dans sa recherche de locaux, le gouvernement obtient la collaboration de la Ville ainsi que de la commission scolaire, qui met à la disposition de l'Office une école désaffectée pour y accueillir les premiers membres de son personnel. Il s'agit de l'école Garceau, fondée en 1909, un externat pour garçons. Deux annexes seront ajoutées à l'école au fil du temps, pour répondre aux besoins de la population grandissante, dont une en 1951, au 309, rue Brock.

C'est à cet endroit que s'installera officiellement le siège social de l'Office le 16 décembre 1981, le personnel ayant été logé auparavant ailleurs dans la ville en attendant la rénovation du bâtiment. Au gré des embauches pour répondre aux mandats du nouvel organisme gouvernemental, l'espace vient rapidement à manquer. On disperse à nouveau temporairement certains membres du personnel dans des lieux de bureaux vacants de Drummondville, et même dans un hôtel! Tout le personnel sera finalement regroupé en 1988 dans l'édifice agrandi de la rue Brock, où l'Office y est toujours.

Nos remerciements à la Société d'histoire de Drummond pour la photo d'archives et les recherches effectuées sur l'histoire du bâtiment abritant le siège social de l'Office.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Publication du bilan annuel 2016-2017 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité



L'Office vient de publier sur son site Web son huitième bilan annuel 2016-2017 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière.

Rappelons que la production de ces bilans annuels s'inscrit dans le cadre du mandat gouvernemental qui fut confié à l'Office de réaliser le suivi de la mise en œuvre de cette politique.

Il faut savoir que la mise en œuvre de la politique s'appuie principalement sur deux moyens : le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) comprenant 63 engagements de 24 ministères et organismes publics (MO) et les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées que doivent produire les organisations assujetties.

Ainsi, ce huitième bilan annuel montre que la réalisation des 63 engagements du PEG connaît une progression constante et que le taux de production des plans d'action des organisations assujetties à la loi s'améliore continuellement. En effet, tous les ministères et presque tous les organismes publics en ont produit un en 2016-2017.

Il faut également souligner que les municipalités sont de plus en plus nombreuses en proportion à produire des plans d'action d'excellente et de très bonne qualité que les ministères et organismes publics. Rappelons que l'Office a développé en 2016 un indice de la qualité des plans d'action en vue de fournir une appréciation en cette matière. C'est pourquoi il portera une attention particulière à l'amélioration de la qualité des plans d'action produits et qu'il orientera son soutien-conseil en conséquence auprès des organisations assujetties à la loi.

Pour en savoir plus, voici quelques faits saillants de ce bilan :

Faits saillants du bilan 2016-2017

Suivi du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière

- Au 31 mars 2017, 93 % des 63 engagements inscrits au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) sont en cours de réalisation (62 %), en continu (19 %) ou réalisés

[16 %]. Seulement 2 engagements ne sont pas amorcés et aucun engagement n'est abandonné.

Suivi des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la loi)

- Un total de 180 ministères et organismes publics (MO) et municipalités devaient produire un plan d'action en 2016-2017. De ce nombre, 91 MO ainsi que 68 municipalités l'ont fait pour un taux de production de 88 %. Notons qu'il s'agissait de la première année de production de plans d'action pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) depuis l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*.
- En tout, 3 666 mesures ont été prévues aux plans d'action annuels en 2016-2017, dont 1 347 relèvent des MO et 2 319 des municipalités.

Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants lors de l'élaboration du plan d'action (article 61.1 de la loi)

- Au total, près d'une organisation assujettie à la loi sur deux (48 %) a consulté des personnes handicapées et leurs représentants lors de l'élaboration de leur plan d'action, dont 35 % des ministères, 26 % des organismes publics, 64 % des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et 68 % des municipalités.

L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées (article 61.3 de la loi)

- En 2016-2017, 79 % des ministères et organismes publics et des municipalités ont tenu compte de l'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées dans leur plan d'action.

Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (article 26.5 de la loi)

- Plus des trois quarts (78 %) des ministères et organismes publics ont rendu compte du nombre de plaintes reçues et traitées en 2016-2017. Au total, 96 plaintes ont été reçues par ceux-ci et 32 plaintes ont été traitées.
- 50 % des ministères et organismes publics ont rendu compte de mesures d'accommodement dont ils se sont dotés en 2016-2017.

Qualité des plans d'action des ministères et organismes publics ainsi que des municipalités

- Pour l'année 2016-2017, un peu plus de la moitié (55 %) des plans d'action sont de bonne, de très bonne ou d'excellente qualité, dont 44 % des plans d'action des ministères et organismes publics et 71 % des plans d'action des municipalités.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Passerelle : portrait québécois de la participation des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme à des activités socioprofessionnelles d'intégration au travail

Selon les plus récentes données^[1] voir à la fin de l'article pour la référence, le Québec compte près de 23 000 personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DITSA). Afin d'accroître la participation sociale de ces personnes et de favoriser leur intégration au travail, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) contribue financièrement à leur offrir des activités socioprofessionnelles, dont des ateliers de travail, des plateaux de travail, des stages individuels ainsi que des activités d'intégration à l'emploi.

Dans le but de dresser un portrait du nombre de personnes ayant une DITSA qui participent à ces activités socioprofessionnelles, la nouvelle édition du cyberbulletin *Passerelle*, une publication de l'Office, présente les résultats d'une recherche menée à cet égard pour l'année 2016-2017 ainsi qu'une comparaison du financement de ces activités par le MSSS entre l'année financière 2015-2016 et celle de 2016-2017.

Ce portrait révèle, entre autres, que plus de 7 300 personnes ont participé à ces activités pendant cette période. De ce nombre, plus de 60 % étaient âgées de 22 à 44 ans^[2]. Plus des trois quarts (82 %) de ces personnes ont participé à des stages individuels (41 %) et à des plateaux de travail (41 %), lors de ces activités socioprofessionnelles d'intégration au travail.

Cette édition présente également une description des quatre types d'activités socioprofessionnelles d'intégration au travail ainsi que le financement destiné à ces activités. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter cette nouvelle édition maintenant disponible sur notre site Web.



Soulignons que *Passerelle* est un bulletin de transfert de connaissances sur la participation sociale des personnes handicapées. Il contient des statistiques et des résultats de recherche concernant les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

[1] Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015. Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

[2] Source : Données administratives provenant des rapports statistiques annuels des centres de réadaptation pour personnes présentant une déficience intellectuelle (AS-485) 2016-2017 du MSSS (2017a).
Traitement et compilation : Office, 2018

